

Mon environnement

Mon Université

- Un environnement international : première université de France en nombre d'étudiants étrangers avec plus de 5.000 étudiants internationaux venant de 164 Pays
- Égalité des chances : la seule Université d'état des Alpes-Maritimes, pluridisciplinaire depuis 1965
- Histoire et modernité : puisant les racines de sa création en 1639, à la pointe de la haute technologie avec son Campus à Sophia Antipolis.
- Une université de taille : plus de 25.000 étudiants et 1.200 enseignants-chercheurs



Mon École

- Depuis 1966 la référence universitaire pour la formation dans les domaines de l'expertise-comptable et de la finance, du management et de la direction d'entreprise.
- Une situation géographique stratégique, grâce au deuxième aéroport international de France et à la proximité de Monaco, de l'Italie et de Sophia Antipolis (la "French Silicon Valley")
- 1.200 étudiants, dont 470 étrangers, et un corps enseignant international
- Des formations hautement professionnalisantes : plus de 100 intervenants professionnels et des stages obligatoires dans tous les cursus.



Je contacte l'IAE

Tél. : +33 (0)4 89 15 21 00
E-mail : iae@unice.fr

J'écris à l'IAE

IAE NICE
Campus Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
F-06357 NICE cedex 4

Je vais à l'IAE

rue du 22^e B.C.A.
Tramway : arrêt Vauban
Train : station Riquier
Bus #20, #27 : arrêt Saint-Jean d'Angély
Vélo-Bleu



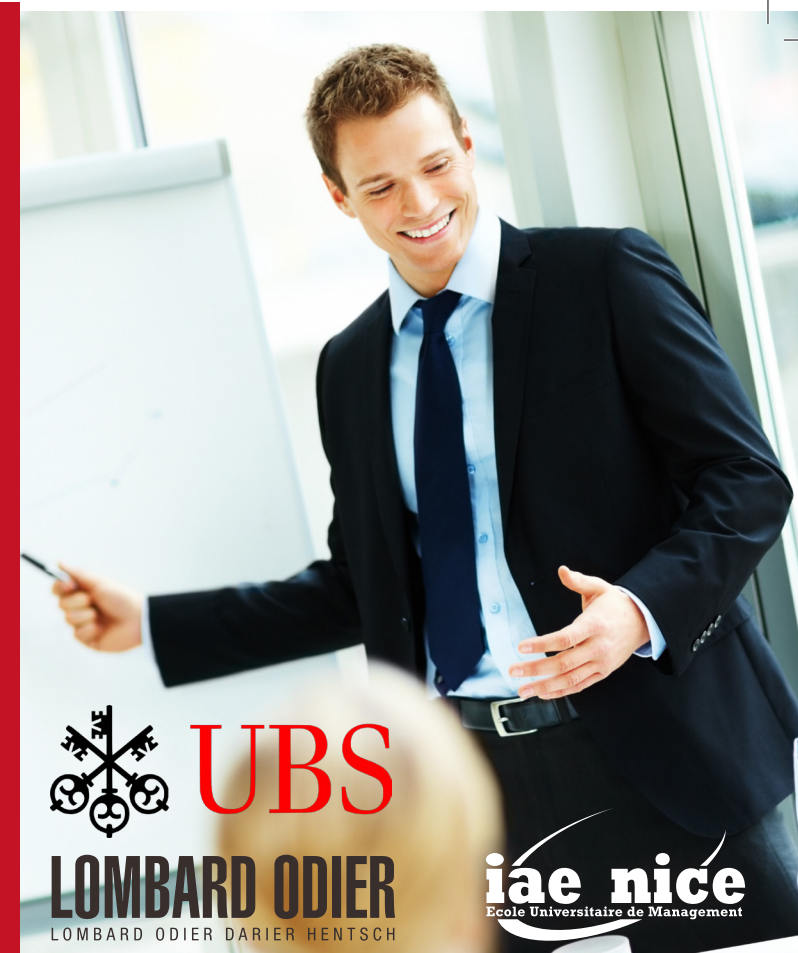
Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Tous droits réservés - IAE NICE 2018. Crédit photos : Fotolia et DSD UNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.
Elles vous sont communiquées à titre indicatif.



Master Gestion Internationale de Patrimoine

International Portfolio Manager (CGP)

Devenir gestionnaire de
patrimoine à l'international

iae.unice.fr

Présentation

La spécialité Gestion Internationale de Patrimoine a pour objectif de former des gestionnaires de fortune et des spécialistes de l'ingénierie patrimoniale, capables d'être opérationnels au sein de toutes institutions financières (banque de gestion privée, société financière...).

Elle a pour vocation de fournir aux étudiants les connaissances essentielles (instruments bancaires et financiers, droit patrimonial, droit bancaire et financier..) pour l'exercice de ces professions. Seule une parfaite maîtrise de tous ces mécanismes tant sur le plan académique que sur le plan opérationnel permet d'exercer ces professions à un très haut niveau.

Compétences

- Analyser la situation financière du client ;
- Réaliser un bilan de sa structure patrimoniale (assurance vie, valeurs mobilières, ...)
- Définir avec le client ses objectifs (constitution d'une épargne, défiscalisation, ...) selon ses besoins (régime matrimonial, succession, ...)
- Etablir une étude patrimoniale ;
- Proposer les cadres juridiques, fiscaux et les produits adaptés (assurance vie, portefeuille boursier, ...)
- Déterminer une stratégie financière (achat de titres, assurance vie, immobilier, ...)
- Orienter si besoin le client vers un avocat, un notaire ou un gérant de portefeuille.

Vers les métiers de l'entreprise

Secteurs d'activités : Entreprise - Cabinet de conseil - Banques

Types d'emplois accessibles : Conseil de clientèle bancaire ou privée ; Conseiller en investissements privés ; Gérant de portefeuille ; Conseiller en patrimoine ;

C1205 Conseil en gestion de patrimoine financier

C1206 Gestion de clientèle bancaire

Contenu de la formation

Première année

UE	Cours	ECTS	Hrs
1	Ingénierie fiscale	6	48
2	Droit comptable et financier	6	48
3	Environnement bancaire 1	6	48
4	Finance	6	48
5	Analyse financière	6	36
6	Comptabilité avancée	6	60
7	Environnement bancaire 2	6	36
8	Mise en situation réelle	3	24
9	Projet professionnel et de recherche	15	12

TOTAL HEURES PREMIÈRE ANNÉE 372

Deuxième année

UE	Cours	ECTS	Hrs
10	Environnement international de la gestion de patrimoine	6	72
11	Eléments juridiques de la gestion de patrimoine	6	36
12	Instruments et produits de la gestion de patrimoine	6	72
13	Fiscalité de la gestion de patrimoine	6	72
14	Projet professionnel et de recherche	30	36

TOTAL HEURES DEUXIÈME ANNÉE 288

TOTAL HEURES MASTER 660

Admission

Je postule

Phase d'admissibilité : mon dossier est évalué sur la base des trois critères cumulatifs suivant :

1. **Pré-requis nécessaires pour suivre la formation** :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau bac+3 ou d'un titre jugé équivalent (180 ECTS ou 90 US credits)
 - Test d'aptitude à la gestion : Score SIM ou GMAT ou GRE ou SAT ou TAGE MAGE
2. **Mérite académique**
3. **Projet professionnel**

Phase d'admission : je passe un entretien oral avec le jury

Combien ça me coûte

En fonction de ma situation, j'aurai à régler :

- **droits nationaux** : il s'agit des taxes fixées par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Tous les étudiants doivent régler les droits nationaux. Le montant exact de ces droits est communiqué par le ministère (et publié sur le site) mi-juillet.
- **cotisation de Sécurité Sociale** : elle est due par les étudiants français ou étrangers (hors UE) qui, au 1er octobre, ont moins de 28 ans. Sont exonérés : les étudiants de l'Union Européenne ayant une couverture dans leur pays d'origine, les membres des foyers SNCF, les étudiants travaillant au moins 96 heures par mois et tous les étudiants qui, au 1er octobre, ont plus de 28 ans.
- **cotisation Culture et Sport** : cette cotisation est facultative (montant : 30 euros). Elle donne accès à toutes les installations sportives de l'Université et à des réductions concernant les activités culturelles.
- **droits spécifiques** : le montant des droits spécifiques dépend de votre régime d'inscription.

Si je suis en « formation initiale » : la quasi-totalité de mes frais de scolarité est prise en charge par l'État. Je paye les droits nationaux et la cotisation à la sécurité sociale

Si je suis en « formation permanente » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité. Le reste est à ma charge

Si je suis en « formation continue » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité et le reste est pris en charge par un organisme financeur et/ou mon employeur.